



Conakry, le 10 SEPT 2021

Le Directeur Général de la Supervision
des Institutions Financières

A

Tous les Directeurs Généraux des
Banques

N° 0666 /DGSIF/DSB/MCBA/21

CONAKRY

OBJET : GEL TEMPORAIRE DES OPERATIONS DE RETRAIT

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

En application du Communiqué N° 11 du CNRD relatif à la sécurisation des fonds de l'Etat, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder au gel temporaire des opérations de retrait sur les comptes des entités et personnes ci-dessous, tenus dans vos livres :

1. les Etablissements publics à caractère administratif et commercial existants dans tous les Départements ministériels et à la Présidence ;
2. les programmes et projets d'initiative présidentielle ;
3. les Membres du Gouvernement sortant ainsi que les Hauts Fonctionnaires, Administrateurs des régies financières de l'Etat.

Les hauts Fonctionnaires et Administrateurs des régies financières visées au point 3 sont notamment les Secrétaires Généraux, Chefs de Cabinet et DAF des Ministères, les Directeurs Nationaux et les Directeurs Nationaux Adjoints, le Directeur Général des Impôts et son adjoint, le Directeur Général des Douanes et son Adjoint, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et son Adjoint, le Directeur Général du Budget et son adjoint.

La Banque Centrale attache du prix au respect scrupuleux des présentes mesures.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux**, l'expression de notre considération distinguée.

CC : Cabinet



El Hadj Mohamed Lamine CONTE